

Olympisme

L'enquête

La commission ad hoc d'enquête a été instituée en décembre 1998 par la Commission exécutive du CIO après que des preuves formelles ont été remises au CIO indiquant que certains membres et le Comité d'organisation de Salt Lake City pourraient avoir enfreint les règles et directives du CIO.

La commission ad hoc d'enquête a travaillé avec diligence pour obtenir toutes les informations et les documents appropriés concernant la conduite de certains membres impliqués dans la candidature de Salt Lake City à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2002. Après avoir entendu et reçu par écrit les témoignages de 13 membres du CIO, la commission ad hoc d'enquête a soumis ses recommandations à la Commission exécutive. Il en résulte en résumé que :

- quatorze [14] membres du CIO ont été impliqués jusqu'à présent par des allégations fondées d'un comportement inapproprié;
- quatre [4] membres: Pirjo Häggman (Finlande), Bashir Mohamed Attarabulsi (Jamahiriya Arabe Libyenne), David Sikhulumu Sibandze (Swaziland) et Charles Nderitu Mukora (Kenya) ont démissionné;
- cinq [5] membres sont temporairement exclus et sujets à une proposition d'exclusion;
- trois [3] membres seront soumis à un complément d'enquête par la commission ad hoc d'enquête;

- un [1] membre est considéré comme ayant enfreint les directives et les règles, mais la Commission exécutive a décidé de ne lui notifier qu'un avertissement;
- un [1] membre était impliqué par les révélations mais il est décédé en 1998.

La Commission exécutive du CIO a décidé de :

- recommander au Président du CIO, dans l'exercice de ses pouvoirs, d'exclure temporairement du CIO les cinq membres suivants et de recommander ensuite leur exclusion à la Session extraordinaire du CIO, les 17 et 18 mars 1999 : Agustin C. Arroyo (Equateur) - Jean-Claude Ganga (Congo) - Zein El Abdin Ahmed Abdel Gadir (Soudan) - Lamine Keita (Mali) - Sergio Santander Fantini (Chili).
- prolonger le mandat de la commission ad hoc d'enquête pour un supplément d'enquête sur le cas des trois membres du CIO suivants : Louis Guirandou-N'Diaye (Côte d'Ivoire) - Un Yong Kim (Corée) - Vitaly Smirnov (Fédération de Russie).
- notifier un avertissement à un membre du CIO: Anton Geesink (Pays-Bas).
- instituer une commission d'éthique composée de hautes personnalités, dont la majorité sera des membres indépendants et de l'extérieur. Pour aider à sa formation, la Commission exécutive a désigné

un groupe de travail composé de Kéba Mbaye, vice-président du CIO, Kevan Gosper, membre de la Commission exécutive et de François Carrard, directeur général du CIO. Le groupe de travail proposera à la Commission exécutive le mandat d'une commission d'éthique pour introduire des directives généralement acceptées et des procédures universellement admises afin de garantir que le CIO se conforme aux meilleures pratiques mondiales d'autorégulation.

Confirmant la résolution du CIO d'éliminer, une fois pour toutes, toute forme de comportement inapproprié en ce qui concerne les processus de sélection des villes candidates, la Commission exécutive a décidé entre autres :

- d'enquêter de manière approfondie sur toute forme de conduite inappropriée ou contraire à l'éthique en ce qui concerne les villes candidates.
- de réformer la procédure d'attribution pour les XXes Jeux Olympiques d'hiver de 2006 et de recommander à la Session du CIO d'instituer un comité de sélection pour choisir la ville hôte.
- d'examiner les procédures de candidature et d'attribution pour les Jeux de la XXIXe Olympiade de 2008 et ceux à venir.
- de confirmer que les sites des prochains Jeux à Sydney en 2000, Salt Lake City en 2002 et Athènes en 2004 ne seront pas retirés à ces villes.